

IP 76 - INTERIM & PLACEMENT
 11 RUE HENRI MESSEGER
 76330 ND DE GRAVENCHON
 sarl au capital de 100.000 EUR
 TEL 02.32.84.02.35 FAX 02.32.84.05.82
 SIREN 491625802 APE:7820Z URSSAF : LE HAVRE
 Caution Bancaire : SOCAMETT 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS

Contrat de mission temporaire



Contrat **27195** Initial Semaine 19.2026

Client	INTERIM QUALITE FORMATION
	11 RUE HENRI MESSEGER
	76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Interimaire	BEL-IMAM Ouassime
	79 RUE DE LA BIGNE A FOSSE
	76620 LE HAVRE

N° Client	INTER
Contact	SIEMO3
Lieu Mission	ELEVATION;10 AVENUE DU CANTIPOU 76700 HARFLEUR
Moyen Acces	VL
Siret	49162580200062 Naf 7820Z
Effectif :	1 à 4 sal. DuréeColl: Org.tps travail :

N° Matricule	3695
Nationalité	française
N° Séc. Soc.	1910576351592/51
Né(e) le	17/05/1991 à LE HAVRE FRANCE
Qualification	Monteur echafaudages (Non cadre) Pcs:624d
Titre Profession	C.Ident:bfb244d94 12/03/2035

Motif	Formation
--------------	-----------

Justificatif	FORMATION DE L INTERVENANT EN ZONE ATEX (ATMOSPHERE EXPLOSIVE)
---------------------	--

Dates	06/05/2026 au 06/05/2026 inclus *
Durée hebdo	3,50 Hrs
Période d'essai	2 JT
Horaires	- 13h30-17h00
Retraite :	REUNICA 154 rue A.France 92599 LEVALLOIS PERRET Cedex
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31	
Suivi individuel renforcé dans l'EU (Art L.1251-22 CT) :	Non

Caractéristiques du poste	INFORMER LE PERSONNEL DES PROBLEMES GENERAUX DE SECURITE ET DES PROCEDURES A SUIVRE POUR TOUTE INTERVENTION EFFECTUEE DANS LES ZONES DITES "ATEX" A RISQUE D'EXPLOSION
Risques professionnels	Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Reference de commande	ELEVATION
Salaire de référence	13,00 Eur NON CADRE
Facteurs pénibilité:	Non

Payé	
Taux horaire payé (brut)	13,00 Eur/H
<small>lcp:10% DEMANDE D'ACOMPTÉ AVANT LE MARDI MIDI / PAYE LE 11 DU MOIS SUIVANT Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE</small>	

* Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso. *
 L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.1251-36 39 et 40, et L.1244-3 et 4 du code du travail. * Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. * Il peut vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÔLE EMPLOI. * L'intérimaire autorise l'ETT à pratiquer un abattement pour frais professionnels prévu par l'arrêté du 20/12/2002, si sa profession est visée à l'art. 5 de l'annexe 4 du CGI au titre de l'année sociale en cours. L'intérimaire peut y renoncer par écrit, sa demande étant prise en compte au 1er jour de l'année sociale suivant sa renonciation * En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 heures. *
 L'intérimaire atteste avoir reçu la DUE, la notice et le bulletin de désignation des bénéficiaires relatifs au contrat de prevoyance GAN
 Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE

Fait à	Port-Jérôme-sur-Seine le 14/04/2026
IP 76 - INTERIM & PLACEMENT 11 RUE HENRI MESSEGER 76330 ND DE GRAVENCHON TEL 02.32.84.02.35	

Contrat à signer sous 48 H.
 Signature de l'intérimaire LE HAVRE



Gilles VIGNE,
 14.04.2026 14:36 UTC

Signé électroniquement par :
 Bel Imam OUASSINE
 15.04.2026 04:14 UTC